



**Mémento
de l'Enfance et
de la Jeunesse
en Communauté
Française
2005**



*Ministère
de la Communauté
française*

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
juin 2006

Réalisation : Dominique Delvaux
avec la collaboration de Françoise Mulkay



Nos remerciements à :

l'INS,

l'ONE,

l'Administration générale de l'Enseignement,

la Direction générale du Budget,

la Direction générale de l'Aide à la Jeunesse,

le Service de la Jeunesse,

la Direction générale du Sport,

la Direction générale de la Santé.



Table des matières

Introduction	3
1. Les enfants et les jeunes en Communauté française	5
1. La population	5
2. Les jeunes	6
3. La part des jeunes	8
2. Les services de la Communauté française	9
1. L'enseignement	9
les établissements scolaires	9
les élèves	9
les boursiers	10
2. L'ONE	11
L'accueil	11
L'accueil des enfants durant leur temps libre	12
L'accompagnement	13
3. L'Aide à la Jeunesse	14
Les jeunes	14
Les types de mesures	15
4. La culture	16
Les organisations de jeunesse	16
Les maisons et centres de jeunes	16
Les centres d'expression et de créativité	17
5. Le sport	17
6. La santé	18
3. Les enfants et les jeunes dans le budget de la Communauté française	19
4. Portrait des enfants en Communauté française	20
Le panel de démographie familiale	20
Les enfants du panel	20
Les tout petits	21
Les enfants en âge d'école maternelle	21
Les enfants en âge d'école primaire	23
Les enfants en âge d'école secondaire	25
Liste des tableaux et graphiques	27



Introduction

Au travers de ce mémento, nous souhaitons tout d'abord donner un aperçu rapide des politiques de la Communauté française qui ciblent l'enfance et la jeunesse pour continuer à esquisser les aspects chiffrés d'un état des lieux de l'enfance et de la jeunesse en Communauté française. Aussi, nous proposons en premier lieu une synthèse de données sociales réalisée par l'Observatoire. Sont ensuite reprises les informations principales qui nous ont été communiquées par les services du Ministère de la Communauté française et l'ONE. Qu'ils en soient ici remerciés.

Mais nous souhaitons aussi donner à chacun l'envie d'aller voir plus loin. Aussi avons-nous extrait quelques bonnes pages du « Portrait des enfants en Belgique 1992-2002 », étude réalisée à partir du Panel des ménages à la demande de l'Observatoire.



1. Les enfants et les jeunes en Communauté française

1. La population

Tableau 1. La population en 2004

	Belgique	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande
Population au 1/01/2004	10.396.421	3.380.498	999.899	6.016.024
Naissances	115.618	38.071	15.173	62.374
Décès	101.946	35.901	9.846	56.199
Taux de natalité (‰)	11,12	11,26	15,17	10,37
Taux de mortalité (‰)	9,81	10,62	9,85	9,34
Solde mouvement naturel	13.672	2.170	5.327	6.175
Population au 31/12/2004	10.445.852	3.395.942	1.006.749	6.043.161
Accroissement en 2004 47.013	15.010	5.724	26.279	
en ‰	4,52	4,44	5,72	4,37

Source: INS et ECODATA¹

Comment traiter, dans les statistiques de population, le cas des néerlandophones de Bruxelles quand on ne dispose plus d'informations fiables² sur la part qu'ils représentent dans la population mais aussi quand on sait comment, dans cette même région, la langue maternelle peut ne pas totalement influencer le choix des services (enseignement, garde d'enfant ou encore loisirs) auxquels les enfants et les jeunes participent? Dès lors, nous ne proposons pas de « correction » en % du chiffre de la population de la Région de Bruxelles: à chacun d'y appliquer (ou de ne pas y appliquer) une proportion pour mieux refléter les caractéristiques de son activité.

Aux deux extrêmes, attirons l'attention sur le taux de natalité en Région bruxelloise et le taux de mortalité en Région wallonne.

¹ Au moment où nous mettons sous presse, nous ne disposons pas encore de toutes les informations détaillées: ainsi celles concernant la Communauté germanophone. Nous avons pu bénéficier, grâce à l'amabilité de l'Institut national de statistiques d'un certain nombre de données que nous avons complétées à partir du site ECODATA (<http://ecodata.mineco.fgov.be>)

² Cette information a été supprimée des recensements de la population après les années 1960.

2. Les jeunes

Les enfants et les jeunes : ce qui les distingue dans la population, c'est d'abord leur âge. Mais quel âge? Il y a d'abord les mineurs, jusqu'à 18 ans. Cette limite correspond à la définition de l'enfant dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle correspond aussi la fin de l'obligation scolaire et donc à la possibilité d'entrée dans la vie active. Et pourtant, quand on va à l'athénée ou à l'école technique, on n'est plus un enfant ; et pourtant, quand on est inscrit dans un graduat ou à l'université, on n'est pas encore un adulte et on a 19 ou 24 ans. Quant aux politiques socioculturelles de la jeunesse en Communauté française, elles couvrent une tranche d'âges qui va bien au delà de 18 ans. Nous avons dès lors choisi de faire figurer les informations détaillées jusqu'à l'âge de 29 ans quand nous en disposions.

Tableau 2. La population selon les groupes d'âge

	Belgique	Région wallonne	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande
0 à 17 ans	2.169.933	746.737	217.522	1.205.674
18 à 64 ans	6.476.419	2.079.096	633.716	3.763.607
65 ans ou plus	1.799.500	570.109	155.511	1.073.880
Total	10.445.852	3.395.942	1.006.749	6.043.161

Source : INS

On compte, au 1er janvier 2005, près de 950.000 jeunes – au sens «mineurs» – en Communauté française, soit 730.957 jeunes en Région wallonne francophone et 217.522 en Région bruxelloise.

Tableau 3. La population de moins de 30 ans

Tranches d'âge	Belgique	Région wallonne	Dont Communauté germanophone	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Total CF
Moins de 3 ans	342.340	115.276	2.042	42.915	184.149	156.149
de 3 à 5 ans	348.438	121.172	2.333	38.444	188.822	157.283
de 6 à 11 ans	716.286	243.430	5.531	69.329	403.527	307.228
de 12 à 17 ans	762.869	266.859	5.874	66.834	429.176	327.819
de 18 à 24 ans	885.873	292.479	5.845	90.140	503.254	376.774
de 25 à 29 ans	655.762	202.569	3.489	85.936	367.257	285.016

Source : INS, Données démographiques de base au 1^{er} janvier 2005

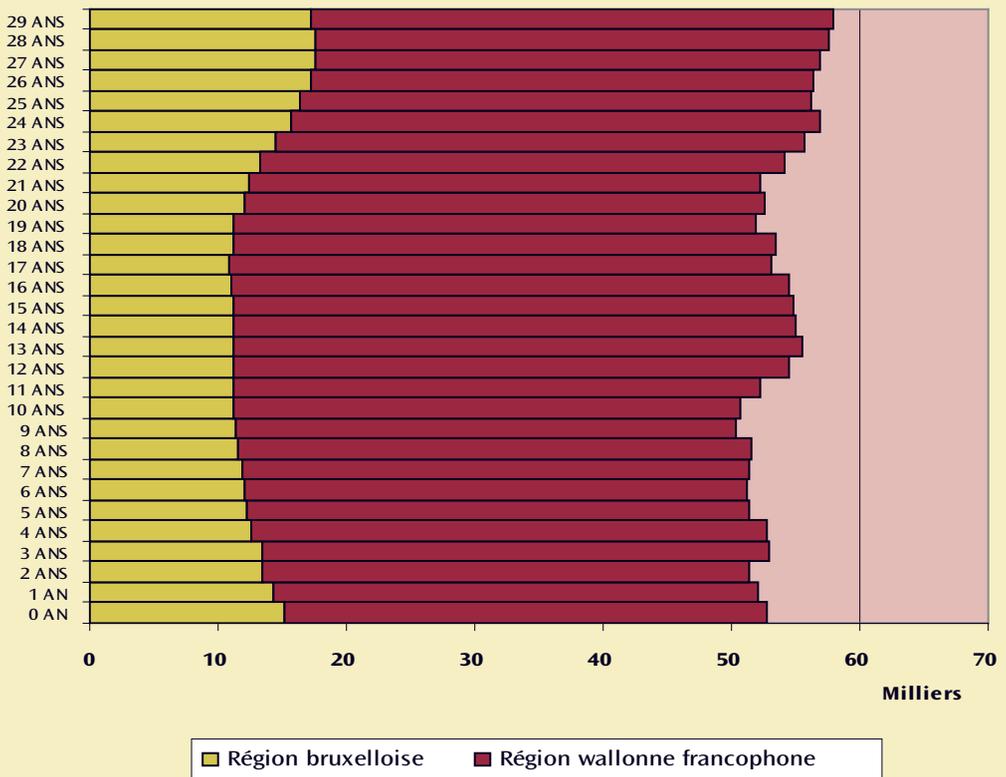
Nous utilisons ici les tranches d'âge significatives pour les politiques de la Communauté française.



Pour ce qui est de la répartition spatiale des moins de 18 ans, près de 44 jeunes sur 100 habitent en Communauté française, soit 33,7% en Région wallonne francophone et 10,0% en Région bruxelloise.

Figure 1. La population de moins de 30 ans

Les jeunes par âge en Communauté française au 1er janvier 2005



Si, en Communauté française, la pyramide des âges s'étrécit à sa base, il n'en va pas de même en Région bruxelloise où la population des moins de 10 ans continue à grandir alors qu'elle diminue en Région wallonne francophone. Une autre façon de visualiser ces évolutions contrastées est de comparer la population des jeunes depuis 1991.

3. La part des jeunes

Tableau 4. La part des mineurs dans la population

	Région bruxelloise	Région wallonne	Région flamande
Part des 0-18 dans la population			
en 1991	20,70%	22,70%	
en 2000	21,10%	22,20%	
en 2004	21,61%	21,99%	19,95%
Rapport entre les groupes d'âge entre 0-18 et 65+			
en 1991	1,18	1,47	
en 2000	1,26	1,32	
en 2004	1,40	1,31	1,12
entre 0-18 et 18 à 65			
en 1991	0,33	0,37	
en 2000	0,34	0,36	
en 2004	0,34	0,36	0,32

Source : INS

La proportion de jeunes (mineurs) dans la population augmente en Région bruxelloise et diminue en Région wallonne.

Si entre 1991 et 2004, le rapport entre les 0 à 18 ans et les 18 à 65 ans a peu varié (3,6 jeunes pour 10 adultes potentiellement actifs), le nombre de jeunes par rapport aux plus âgés a, lui, été modifié : il a augmenté en Région bruxelloise tandis qu'il diminue en Région wallonne.

2. Les services de la Communauté française

1. L'enseignement

Toutes les informations sur l'enseignement sont disponibles sur le site de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique: www.agers.cfwb.be/index0.asp ou sur www.statistiques.cfwb.be

L'enseignement est obligatoire de 6 à 18 ans et les enfants peuvent fréquenter l'école maternelle dès 2,5 ans. La possibilité est actuellement évoquée d'abaisser à 5 ans l'âge de l'obligation scolaire.

Les établissements scolaires

Tableau 5. Nombre d'établissements scolaires en 2004-2005

Type d'enseignement	Communauté	Communal	Provincial	Autres	Libre	Total
Fondamental	165	942	3	0	719	1829
Secondaire ordinaire	134	42	40	2	295	513
CEFA	11	4	8	0	20	43
Spécialisé	41	42	14	2	120	219
Universitaire	3				6	9
Hautes écoles	6	2	7	1	13	29
Architecture	1	1			2	4
Arts	6	4		1	6	17
Artistique à horaire réduit		103			10	

Source: Administration générale de l'enseignement

Les écoles primaires et maternelles annexées à des établissements d'enseignement secondaire sont comptabilisées comme des établissements distincts.

Les élèves

Tableau 6. La population scolaire en 2004-2005

Type d'enseignement	Total	Communauté	Réseau Officiel subv.	Libre subv.
Maternel	176.081	13.511	94.994	67.576
Primaire	316.177	31.419	150.424	134.334
Secondaire	371.213	92.259	60.259	218.695
Supérieur hors universités	81.683	18.093	24.708	38.882
Universitaire	66.855	19.136	0	47.719

Source: Administration générale de l'enseignement

Les boursiers

Les bases légales de cette aide sociale sont principalement le décret réglant, pour la Communauté française, les allocations et prêts d'études coordonné le 7 novembre 1983, et l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 26 avril 1993.

Tableau 7. Les bénéficiaires d'allocations et prêts d'étude

Bourses dans l'enseignement supérieur	Au 30.09.2004
Dossiers traités	5.853
Octrois	4.421
Refus	1.432
Montant versé	3.674.214
montant moyen	831,08 €

Source : Budget 2006 – Exposé de la Ministre de l'Enseignement supérieur

2. L'ONE

Depuis le décret du 17 juillet 2002, l'Office de la Naissance et de l'Enfant est partagé entre deux grandes missions: l'accueil des enfants et l'accompagnement des familles.

Tous les tableaux relatifs à l'ONE sont extraits du « Rapport d'activités 2004 » publié par l'ONE et consultable sur le site www.one.be/pub/rap.htm.

L'accueil

Tableau 8. Les services d'accueil de la petite enfance en 2004

	Nombre de services	Places subventionnées	Places non subventionnées	Enfants présents au moins un jour
Milieux d'accueil subventionnés				
Crèches	242	9.286	486	17.068
Prégardiennats	38	862	10	1.513
MCAE	95	1.140	450	4.110
Services d'accueillantes conventionnées	87	7.874	45	16.021
Crèches parentales	1	14		17
Total	463	19.176	991	38.729
Milieu d'accueil non subventionnés				
Maisons d'enfants	382		5.700	
Accueillantes autonomes	615		2.102	
Haltes-garderies, etc.	111		1.413	
Total	1.108		9.215	

Source: ONE, Rapport d'activité 2004

A ces chiffres, il faut ajouter 634 places d'accueil subventionnées par le Fonds de Solidarité et de Développement de l'accueil de l'enfant (volet 2) qui ont vu 1.698 enfants présents au moins un jour en 2004. Pour ce qui est des accueillantes conventionnées, le nombre de places subventionnées reprend la capacité réelle autorisée et non plus la capacité théorique.

Tableau 9. Les services d'accueil spécialisé en 2004

Services d'accueil spécialisé	Nombre de services	Journées
Agréés	15	
Subsidiés	14	41.267

Source: ONE, Rapport d'activité 2004

A ces services subsidiés, il faut ajouter les deux milieux d'accueil spécialisé organisés directement par l'ONE: Ghlin et le centre d'accueil de La Hulpe.

L'Observatoire a publié une synthèse sur le placement des jeunes enfants en Communauté française. Cette synthèse est disponible sur le site de l'Observatoire : www.oejaj.cfwb.be, dans la rubrique publication.

Tableau 10. Les emplois dans les milieux d'accueil subventionnés

	Encadrement			Logistique	
	Emplois	Equivalent temps plein		Emplois	Equivalent temps plein
infirmier(e)s	458	251,27	cuisine	391	263,84
assistant(e)s socia(le)ux	613	280,38	entretien	653	422,42
puéricultrice(teur)s	3.900	2.819,97	administration	190	81,89
direction	123	54,01	autre	142	89,46
Total	5.094	3.405,63	Total	1376	857,60

Source : ONE, Cadastre de l'emploi - Données au 01/04 /2004

Il faut souligner que le cadastre de l'emploi de l'ONE recense les emplois présents dans les milieux d'accueil subventionnés (à l'exclusion des milieux d'accueil non subventionnés).

L'accueil des enfants durant leur temps libre

L'année 2004 a été marquée par l'entrée en vigueur du décret «ATL» : 191 communes avaient réuni une commission communale de l'accueil et, de ce fait, ont bénéficiés d'un subside de coordination pour élaborer les programmes CLE.

Un agrément a été accordé à 10 programmes CLE avec prise d'effet en 2004.

L'Observatoire a publié en décembre 2004 une synthèse des états des lieux communaux qui comprend une description du processus, les chiffres clés de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires en 2002 et une lecture des analyses des besoins. Cette synthèse est disponible sur le site de l'Observatoire.

Tableau 11. Les Centres de vacances en 2004

	Nombre de services	Enfants	Journées
Plaines	863	112.135	1.123.171
Séjours	240	17.705	189.080
Camps	631	18.976	209.372
Total	1.734	148.816	1.521.623

Source : ONE, Rapport d'activité 2004

Tableau 12. Les écoles de devoirs en 2004

Projets acceptés	Nombre de P.O.	Nombre de sites
Reconnus	251	302
Subsidiés	244	292

Source : ONE, Rapport d'activité 2004



Le décret relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs a été voté le 20 avril 2004 et est entré en vigueur au 1^{er} septembre de cette année. Pour mémoire, l'Observatoire a réalisé en 2002 une enquête sur les écoles de devoirs. Elle est disponible sur le site de l'Observatoire : www.oejaj.cfwb.be.

L'accompagnement

L'accompagnement du jeune enfant et de sa famille, autre principale mission de l'ONE, se concrétise notamment dans les services gratuits que sont les consultations et les équipes SOS-Enfants.

Tableau 13. Les consultations de l'ONE en 2004

Consultations prénatales	
centres périnataux	3
consultations hospitalières	15
consultations de quartier	22
RHMS (Réseau Hospitalier de médecine sociale - sur 4 sites)	1
Total	41
Consultations pour enfants	
consultations pour enfants	534
consultations périodiques	117
cars sanitaires	7
Total	658
Les enfants	
Enfants inscrits dans les consultations de nourrissons et consultations périodiques (hors cars)	140.655
Le personnel	
Travailleurs médico-sociaux (TMS)	726

Source: ONE, Rapport d'activité 2004

Tableau 14. Le secteur SOS-Enfants en 2004

Les équipes	
Équipes SOS-Enfants anténatales	3
Équipes SOS-Enfants postnatales	14
Les enfants	
Enfants* pris en charge par les équipes SOS postnatales	3.430
Le personnel	
Travailleurs des équipes (psychologues, AS, pédiatres, pédopsychiatres, juristes, secrétaires)	90 ETP

* maltraités ou à risque de maltraitance

Source: ONE, Rapport d'activité 2004

3. L'Aide à la Jeunesse

Tout jeune en difficulté a droit à l'aide d'un conseiller de l'aide à la jeunesse : ce service est organisé dans les 13 arrondissements judiciaires. Pour exécuter les décisions des magistrats de la Jeunesse, les services du directeur de l'aide à la jeunesse sont également présents dans les 13 arrondissements judiciaires. Pour en savoir plus : www.cfwb.be/aide-jeunesse/index.htm.

En fonction des caractéristiques des difficultés qu'ils rencontrent, les enfants et les jeunes peuvent être aidés par une prise en charge résidentielle ou non résidentielle qui a pour cadre soit les services spécialisés de l'aide à la jeunesse (services privés), soit d'autres services, tels les internats scolaires ou encore les services de l'AWIPH.

Les jeunes

En juin 2004, 10.661 jeunes faisaient l'objet d'une mesure prise sur base du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse ou sur base de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, soit une augmentation de 2 % par rapport à juin 2003 et de 4 % par rapport à juin 2002. Cette augmentation se concentre sur les mesures d'aide contrainte (+ 3 %) et les mesures prises par les juges de la jeunesse concernant les mineurs ayant commis des faits qualifiés « infraction » (+ 14 %). Le nombre de jeunes faisant l'objet de mesures d'aide volontaire est en diminution (- 2 %). Cette tendance s'observait déjà en 2003 dans les mêmes proportions.

Il y avait 46 % de filles et 54 % de garçons. La répartition par tranche d'âge est présentée dans le graphique qui suit.

Figure 2. Les jeunes pris en charge par l'aide à la jeunesse selon l'âge

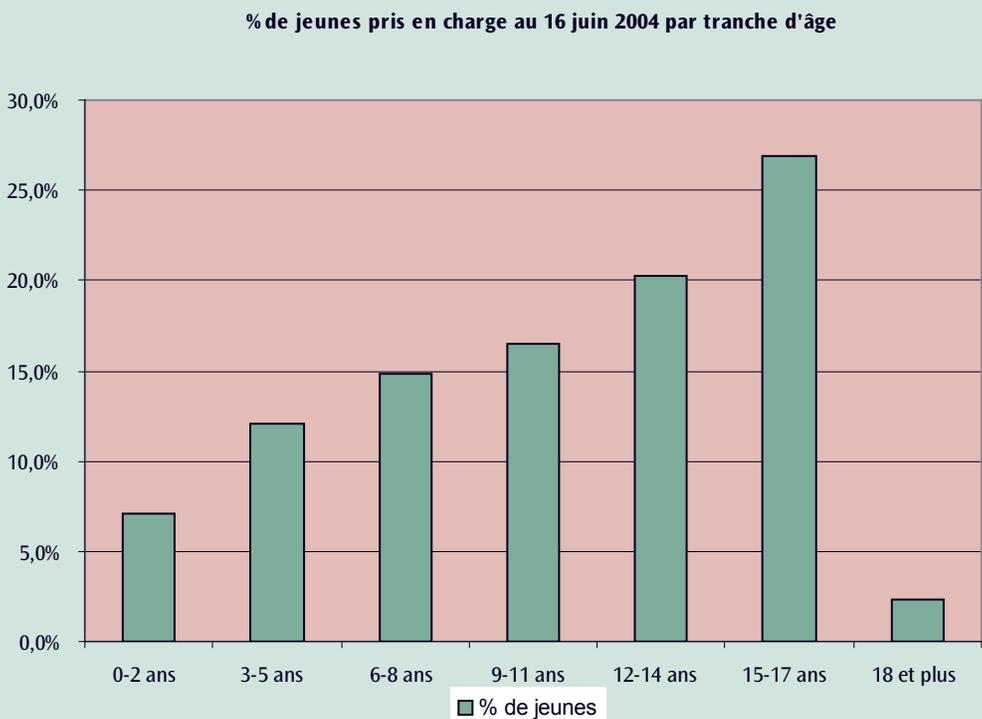




Tableau 15. Les bases légales des prises en charge en 2003

Situation le 16 juin 2004	Jeunes pris en charge
Aide consentie	4.623
Aide contrainte	4.930
Faits qualifiés « infraction »	1.108
Total	10.661

Source : Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Les types de mesures

Au 16 juin 2004, 69 % (7.309) de ces jeunes faisaient l'objet d'une prise en charge en dehors de leur milieu familial :

- 2 sur 5 (3.001) étaient placés en institution agréées et subventionnées par la DGAJ;
- plus de 2 sur 5 (3.231) étaient en famille d'accueil;
- 1 sur 7 (1.077) est pris en charge dans une autre structure (internat scolaire, service résidentiel pour jeunes relevant de l'AWIPH ou de la COCOF, service d'accueil spécialisé de la petite enfance, ...);

29 % (3.136) faisaient l'objet d'un suivi dans leur famille :

- près d'1 sur 4 (703) faisaient l'objet de la guidance d'un COE;
- près d'1 sur 4 (731) était pris en charge par un SAIE;
- 1 sur 7 (478) étaient suivis dans le cadre d'une réintégration familiale menée par un SAAE. Entre 2003 et 2004, on observe un glissement de prise en charge en famille par les SAAE vers des prises en charges en famille par les SAIE. Il faut voir dans ce phénomène un effet de la réforme des services privés de l'aide à la jeunesse;
- 1 sur 6 (516) fréquentait un internat scolaire.

En ce qui concerne les 10 % de jeunes pris en charge pour des faits qualifiés « infraction » :

- 1 sur 5 (216) étaient placés en IPPJ;
- près de la moitié (540) devaient effectuer des prestations éducatives et philanthropiques.

4. La culture

Pour ce qui est des services soutenus par la Direction générale de la Culture du Ministère de la Communauté française, il faut rappeler que nombreux sont les centres culturels, les bibliothèques, les musées qui organisent des animations à destination des enfants, des jeunes et des écoles :

- chaque bibliothèque organise une section « enfance et jeunesse » : pour plus d'informations voir <http://www.cfwb.be/sgll/index.htm> ;
- des compagnies théâtrales et des créations qui visent spécifiquement l'enfance sont soutenues par la Direction générale des Arts de la Scène : une liste complète des compagnies agréées ou soutenues par un contrat-programme figure sur <http://www.artscene.cfwb.be/WAS/Site/Pages/Theatre/organismes/pgenfance.html>
- le rôle des services des « Musiques non classiques » et de la « Diffusion » de la Direction générale des Arts de la Scène est à souligner ;
- la liste des centres culturels figure sur le site : <http://www.cfwb.be/cc/>.

Les organisations de jeunesse

Tableau 16. Les organisations de jeunesse reconnues en 2004

Organisations de jeunesse agréées	
services	53
mouvements	19
mouvements spécialisés	3
groupements	3
coordinations	4
Total	82

Source : Direction générale de la Culture, Service de la jeunesse

Pour en savoir plus, voir le site www.cfwb.be/jeunesse.

Les maisons et centres de jeunes

Tableau 17. Les maisons et centres de jeunes reconnus en 2004

Maisons et centres de jeunes	
Maisons de jeunes	140
Centres de rencontre et d'hébergement	19
Centres d'information	23

Source : Direction générale de la Culture, Service de la jeunesse

On compte 182 centres de jeunes reconnus en Communauté française dont 167 sont subventionnés (leur plan d'action a été agréé). Les régions ou les communes subsidient également des initiatives similaires.



Les centres d'expression et de créativité

Parmi les 170 CEC subsidiés par le Service de l'Education permanente, 95 disent s'adresser aux enfants et aux jeunes. Pour en savoir plus, voir le site : <http://www.educperm.cfwb.be/educperm/educperm.asp>

5. Le sport

La Direction générale du Sport soutient les fédérations sportives. Ce soutien bénéficie indirectement aux nombreux jeunes qui fréquentent un club sportif mais ce nombre n'est pas connu.

La Direction générale du Sport mène volontairement beaucoup d'actions à destination de la jeunesse francophone via ses différents services. Ainsi, les centres sportifs de l'ADEPS – 18 implantations réparties à Bruxelles (3) et en Wallonie (15) – accueillent durant l'année scolaire les écoles maternelles, primaires, secondaires et supérieures selon des formules de journées sportives, de mi-temps pédagogique ou encore de séjours sportifs. Durant les vacances scolaires, les « stages ADEPS » accueillent les enfants dès 4 ans.

De manière à susciter la pratique sportive régulière à l'école primaire, le service des Bureaux provinciaux organise chaque année des manifestations sportives comme « Jeux de la Forme » ou encore « La Crosse canadienne ».

Le service Sport pour Tous organise les Points Verts encore appelés « marches ADEPS » auxquelles on estime que 50.000 jeunes qui accompagnent leurs parents ont participé. Il faut citer aussi le « Salon des sports de Charleroi » qui, en 2004 a vu environ 7.000 jeunes fréquenter l'une ou l'autre des disciplines sportives proposées, et d'autres initiatives comme l'ADEPS « Rhéto-trophée », le « Sport-Défi », le Trophée Commune sportive (1.500 enfants sur quelque 8.000 participants)

Il faut ici souligner le rôle des Centres ADEPS : <http://www2.adeps.cfwb.be/index.asp>

Tableau 18. Participation des jeunes aux activités sportives

Centres ADEPS : Jeunes participants en 2005

Cycles d'initiation et de perfectionnement	2.115
Vacances sportives	25.978
Mi-temps pédagogique	12.159
Séjours sportifs	8.206
Journées sportives	56.834
Rhéto trophée	1.120
Mi-temps (école)	338
Groupes vacances	98
Groupes hors vacances	161
Total	107.009

Source : Direction générale du Sport

6. La santé

Le Programme quinquennal de promotion de la santé qui définit les lignes politiques de la Communauté française en matière de promotion de la santé pour la période 2004-2008 s'intéresse de manière privilégiée aux jeunes et aux enfants :

- il définit, d'une part, des principes d'action qui visent à développer les capacités, les compétences et l'autonomie des jeunes en matière de santé et à promouvoir la participation citoyenne aux actions et aux projets ;
- il met l'accent sur les acteurs privilégiés pour toucher les jeunes dans leurs différents milieux de vie que sont l'école, la famille et les milieux d'accueil (notamment, les services de Promotion de la Santé à l'Ecole qui sont agréés et subventionnés par la Communauté française) ;
- il définit certaines problématiques de santé prioritaires dont certaines concernent tout particulièrement les jeunes, il s'agit notamment :
 - des assuétudes (tabagisme inclus),
 - de l'alimentation et de l'exercice physique,
 - de l'éducation sexuelle et affective,
 - de la santé mentale et
 - de la vaccination pour laquelle existe une offre généralisée et gratuite de vaccins aux jeunes de 0 à 18ans.

On consultera utilement le site de la Direction générale de la santé pour de plus amples informations à l'adresse : www.sante.cfwb.be



3. Les enfants et les jeunes dans le budget de la Communauté française

Tableau 19. Les dépenses prévues en 2006

Budget 2006 initial (d)		partim	1.000 €	
ch I	do 11	Secrétariat Général	Observatoire	206
			Cellule maltraitance	198
ch II	do 17	Aide à la Jeunesse		177.559
	do 16	Santé	vaccinations	3.130
			Promotion Santé à l'école	16.041
	do 19	Enfance	ONE	169.569
			Enfance	883
	do 20	Culture	Culture-école	155
			Diffusion scolaire	537
	do 21	Scène	Théâtre enfance	3.564
			Jeunesses musicales	840
	do 22	Livre	animations	43
			livre de jeunesse	65
	do 23	Jeunesse (a)		17.214
	do 26	Sport (b)	insertion sociale	1.025
			sports de quartier	100
			fédérations sportives scolaires	615
			Ecole de sport	35
			matériel de psychomotricité	529
ch III		Enseignement (c)		5.378.888
		Total		5.665.957

(a) non compris la formation des animateurs des CJ

(b) non compris les centres Adeps ou le soutien aux fédérations

(c) non compris la recherche et les enseignements à distance et de promotion sociale

(d) non compris les crédits variables

Source : Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Nous proposons ici une estimation minimale du budget de la Communauté française (total : 7.604.947.000 €) dont bénéficient directement les enfants et les jeunes en Communauté française. Cette estimation est minimale dans la mesure où nombre d'autres dépenses telles les centres Adeps, le soutien aux fédérations sportives ou encore les personnels des administrations « profitent » aussi aux jeunes mais leur intitulé ne les cible pas spécifiquement.

4. Portrait des enfants en Communauté française

Le panel de démographie familiale

De 1992 à 2002, l'enquête par panel « Démographie familiale » (PSBH) a suivi l'évolution de la vie familiale de près de 10.000 personnes. L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse a commandité une étude à une équipe de l'Université de Liège pour mieux exploiter les données contenues dans le questionnaire relatif aux enfants.

Nous souhaitons ici diffuser plus largement quelques bonnes pages de cette étude³. En effet, les éléments rassemblés dressent un portrait de l'évolution des situations familiales dans lesquelles les enfants jusqu'à 16 ans ont évolué pendant 10 ans. Nous reprenons les informations relatives à la Communauté française.

Les rapports complets de cette recherche⁴ sont accessibles sur le site www.oejaj.cfwb.be, à la rubrique «publications>enfance».

Les enfants du panel

Il y a des enfants de moins de 16 ans dans 1 ménage sur 3 en Communauté française et cette proportion est restée stable de 1992 à 2002.

Quelle est la configuration familiale la plus fréquente pour les moins de 16 ans?

- ils ont au moins une sœur ou un frère de moins de 16 ans : seuls 24% des enfants sont seuls et la proportion d'enfants seuls diminue entre 1992 et 2002 ;
- ils vivent avec papa et maman... mais leur proportion va diminuant (83,2% en 1992, 77,1% en 2002) tandis que le nombre d'enfants qui vivent avec leur mère augmente (10,9% en 1992, 17,4% en 2002) ;
- leurs parents sont diplômés de l'enseignement secondaire (1 enfant sur 2) et la proportion d'enfants dont la mère a un diplôme d'enseignement supérieur augmente (34% en 1992 et 39% en 2002) ;
- leur père travaille (8 enfants sur 10) ;
- leur mère aussi (6 enfants sur 10) ;
- ils vivent dans un ménage dont les revenus mensuels sont supérieurs à 2.000 € (60% en 1992 et 67% en 2002) ;
- ils vivent dans un ménage qui déclare s'en sortir facilement (6 enfants sur 10)... mais 2 enfants sur 10 vivent dans un ménage qui s'en sort difficilement ou très difficilement.

Comment vivent les enfants de la Communauté française en 2002? On verra ici une description détaillée par groupe d'âge. Elles sont données à titre indicatif car les effectifs réduits issus d'une telle segmentation sont fort sensibles aux variations de l'échantillon.

³ pour une description méthodologique du panel et sa représentativité, nous renvoyons à l'étude ainsi qu'au site francophone <http://www.psbh.ulg.ac.be>

⁴ Source : Panel Démographie Familiale (Panel Study on Belgian Households), 1991-2002, Service de Sociologie familiale de l'Université de Liège. Pour rappel, tous les pourcentages sont calculés « du point de vue de l'enfant » : autrement dit, ce sont les pourcentages d'enfants concernés par telle ou telle situation familiale qui sont calculés.



Les tout petits

Les tout petits en 2002 vivent avec leurs deux parents (85,3%) mais 13,5% vivent avec leur mère seule.

Sur 10 enfants, on en compte

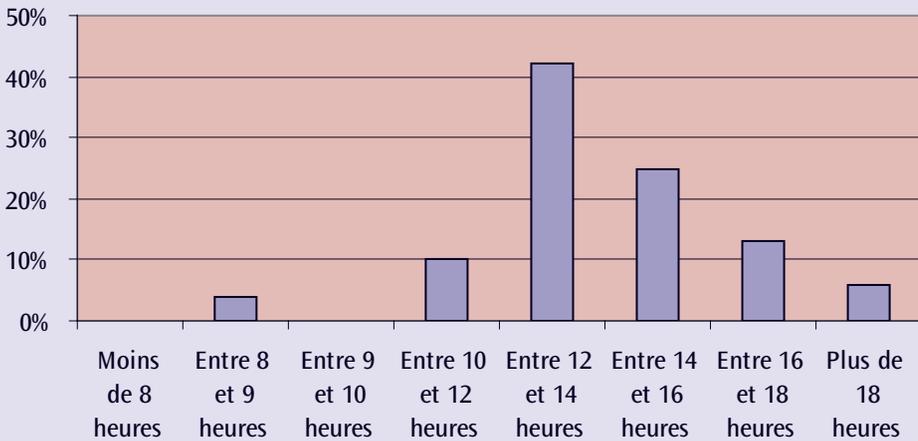
- 9,2 dont le père travaille ;
- 6,5 dont la mère travaille.

Il est dès lors normal qu'on en compte 7 gardés plus de 4 heures par semaine par une personne étrangère au ménage et plus précisément :

- 4,6 dans le cadre d'une garde payante ;
- 2,2 dans le cadre d'une garde non payante.

Figure 3. Le sommeil des enfants de 0 à 2 ans en 2002

Heures de sommeil - enfants de 0 à 2 ans



Chaque jour, en moyenne ils dorment 13 heures (802 minutes).

Mais aussi, bien que rarement, ils regardent la TV : sur 10 enfants de moins de trois ans, on en compte :

- 1,8 qui regarde la télévision tous les jours ;
- 0,9 qui la regardent au moins 2 heures par jour.

Les enfants en âge d'école maternelle

Les enfants en âge d'école maternelle vivent avec leurs deux parents (75,5%) mais 23,2% vivent avec leur mère seule.

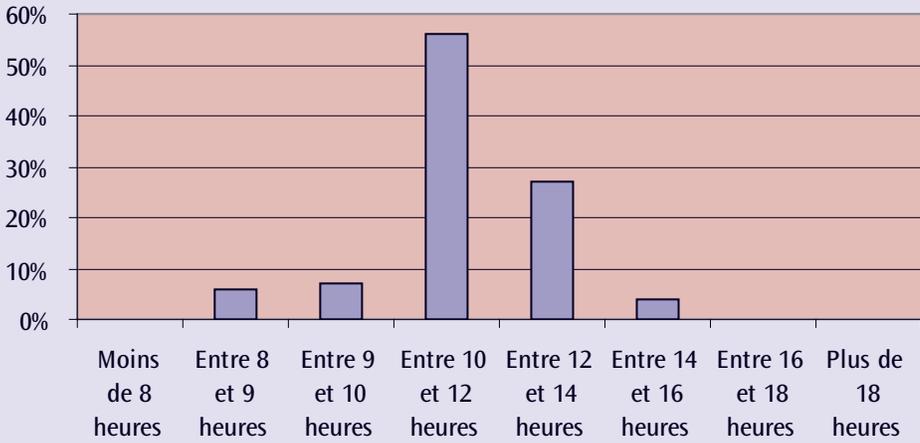
Sur 10 enfants, on en compte :

- 8,9 dont le père travaille ;
- 5,7 dont la mère travaille ;

Il est dès lors normal qu'on en compte 3,6 gardés plus de 4 heures par semaine par une personne étrangère au ménage et plus précisément 1,4 dans le cadre d'une garde payante.

Figure 4. Le sommeil des enfants de 3 à 6 ans en 2002

Heures de sommeil - enfants de 3 à 6 ans



Chaque jour, en moyenne ils dorment 11 heures (658 minutes).

Pour ce qui est de leurs activités, sur 10 enfants, on en compte :

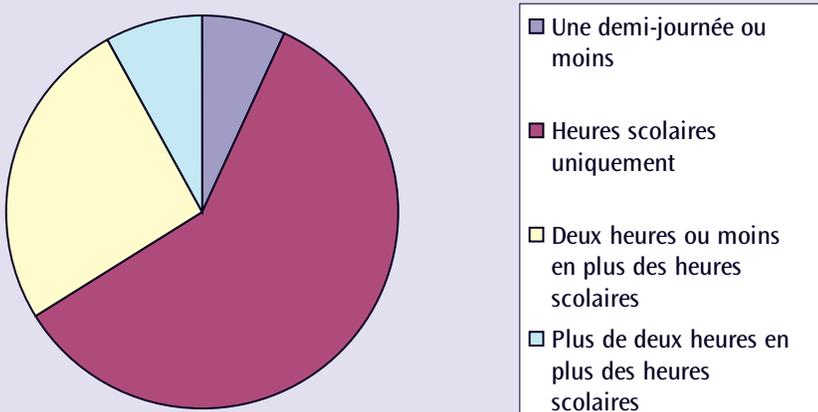
- pratiquement tous (9,2) regardent la télévision tous les jours et 2,9 qui la regardent au moins 2 heures par jour ;
- 3,7 qui pratiquent au moins une activité extrascolaire et plus précisément :
 - 2,5 font du sport :
 - 1,4 y consacrent entre 1 et 2 heures par semaine*,
 - 0,7 plus de 3 heures ;
 - 1,3 font du dessin ;
 - 0,3 de la danse ;
 - 0,2 sont dans un mouvement de jeunesse.

Pour ce qui est du temps consacré à l'école :

- 0,7 qui n'y passent qu'une demi-journée ;
- 5,9 qui y restent pour les heures scolaires uniquement ;
- 2,6 qui y restent moins de 2 heures après l'école ;
- 0,8 qui y restent plus de 2 heures après l'école

Figure 5. Le temps passé à l'école par les enfants de 3 à 6 ans

Temps hors du domicile - 3-6 ans

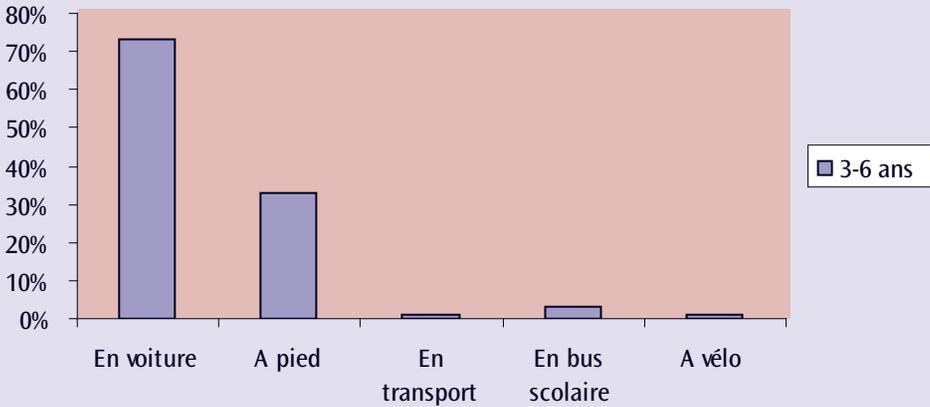


* parmi ceux qui ont déclaré le temps qu'ils y consacrent



Figure 6. Le mode de transport pour aller à l'école des enfants de 3 à 6 ans

Ils vont à l'école - 3-6 ans



Et pour aller à l'école?

- ils y vont en voiture (7 enfants sur 10);
- 1,7 sur 10 rentrent chez eux à midi;
- la distance moyenne à l'école est de 3,6 km.

Ils se sont, en moyenne, absents de l'école 3,6 jours au cours des trois mois qui précèdent l'enquête.

Les enfants en âge d'école primaire

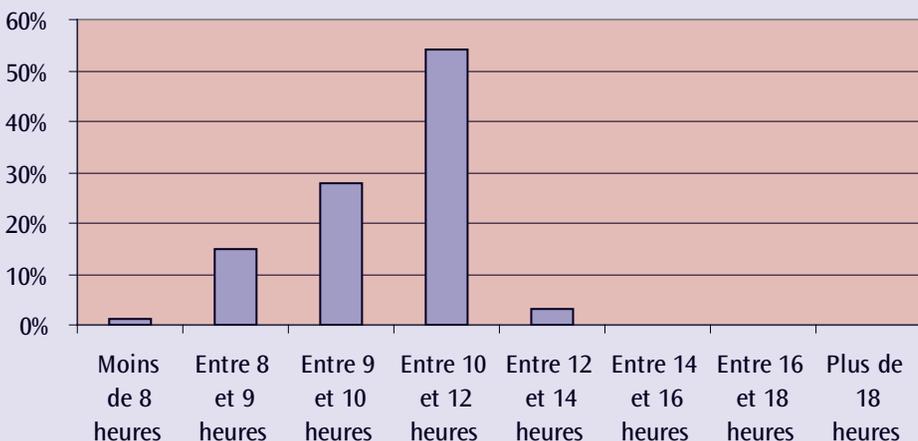
Les enfants en âge d'école primaire vivent avec leurs deux parents (86,9%) mais 9,0% vivent avec leur mère seule.

Sur 10 enfants, on en compte :

- 8,9 dont le père travaille;
- 5,6 dont la mère travaille;
- et 1,6 sont gardés plus de 4 heures par semaine par une personne étrangère au ménage.

Figure 7. Le sommeil des enfants de 7 à 12 ans en 2002

Heures de sommeil - enfants de 7 à 12 ans



Chaque jour, en moyenne ils dorment 10 heures (588 minutes).

Pour ce qui est de leurs activités, sur 10 enfants, on en compte :

- 9,9 qui regarde la télévision tous les jours et 4,1 qui la regardent au moins 2 heures par jour ;
- 7,5 qui pratiquent au moins une activité extrascolaire et plus précisément :
 - 5,6 qui font du sport :
 - 3 y consacrent plus de 3 heures par semaine* ;
 - 1,8 entre 2 et 3 heures ;
 - 1,5 entre 1 et 2 heures ;
 - 1,5 sont dans un mouvement de jeunesse ;
 - 1,4 font du dessin ;
 - 1,1 de la musique ;
 - 0,7 de la danse.

Pour ce qui est du temps consacré à l'école :

- 6,4 y restent pour les heures scolaires uniquement ;
- 3,3 y restent moins de 2 heures après l'école ;
- 0,2 y restent plus de 2 heures après l'école.

Figure 8. Le temps passé à l'école par les enfants de 7 à 12 ans

Temps hors du domicile - 7-12 ans

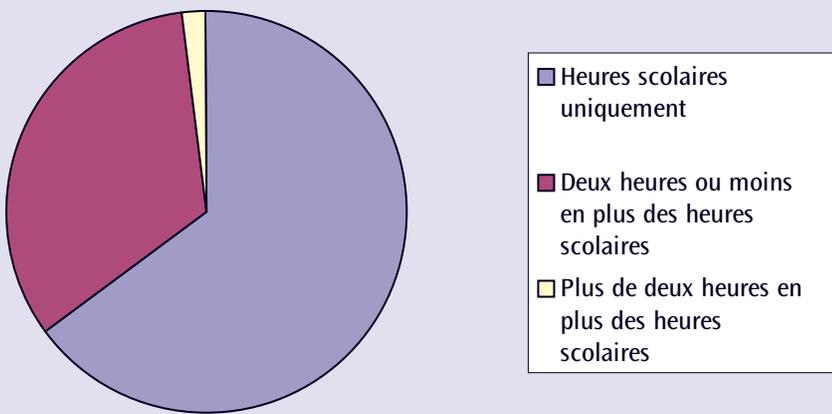
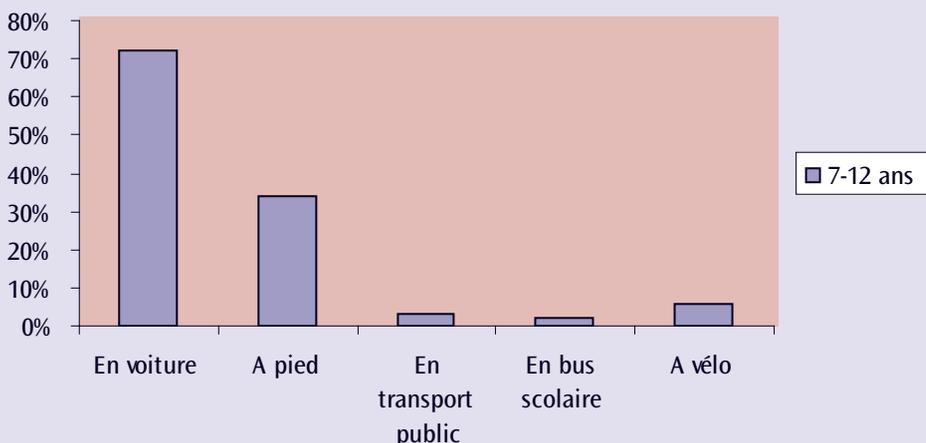


Figure 9. Le mode de transport pour aller à l'école des enfants de 7 à 12 ans

Ils vont à l'école - 7-12 ans





Et pour aller à l'école?

- ils y vont en voiture (7 enfants sur 10) ;
- 1,8 sur 10 rentrent chez eux à midi ;
- la distance moyenne à l'école est de 3,4 km.

Ils se sont, en moyenne, absents de l'école 1,5 jours au cours des trois mois qui précèdent l'enquête.

Les enfants en âge d'école secondaire

Les enfants en âge d'école secondaire :

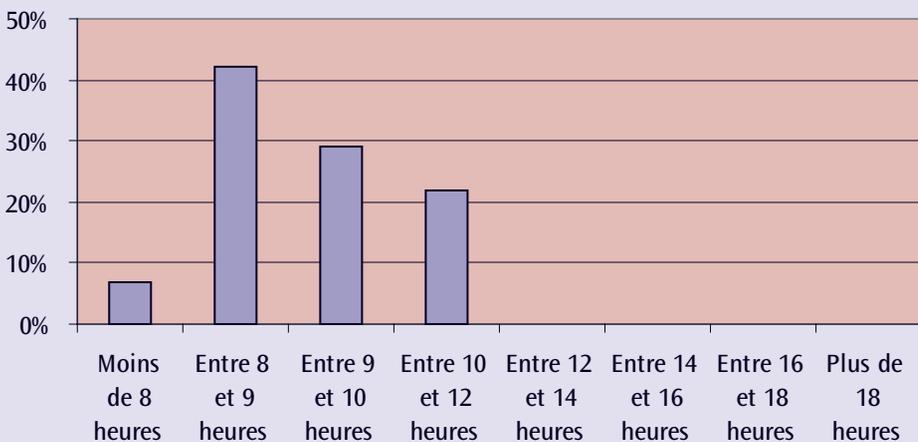
- vivent avec leurs deux parents (64,7%)
- 23,5% vivent avec leur mère seule
- et 6,5% avec leur père seul ou en couple.

Sur 10 enfants, on en compte :

- 9,1 dont le père travaille ;
- 5,6 dont la mère travaille ;
- 0,7 gardés plus de 4 heures par semaine par une personne étrangère au ménage ;

Figure 10. Le sommeil des enfants de 13 à 16 ans

Heures de sommeil - enfants de 13 à 16 ans



Chaque jour, en moyenne ils dorment 9 heures (531 minutes).

Pour ce qui est de leurs activités, sur 10 enfants, on en compte :

- 9,9 qui regarde la télévision tous les jours et 5,3 qui la regardent au moins 2 heures par jour ;
- 7,1 qui pratique au moins une activité extrascolaire et plus précisément :
 - 5,7 font du sport :
 - 2,1 y consacrent plus de 3 heures par semaine*,
 - 1,7 entre 2 et 3 heures,
 - 1,4 entre 1 et 2 heures ;
 - 1,4 font de la musique ;
 - 1,3 sont dans un mouvement de jeunesse ;
 - 0,7 font du dessin ;
 - 0,6 font de la danse.

* parmi ceux qui ont déclaré le temps qu'ils y consacrent

Pour ce qui est du temps consacré à l'école :

- 8,4 qui y restent pour les heures scolaires uniquement ;
- 1,5 qui y restent moins de 2 heures après l'école.

Figure 11. Le temps passé à l'école par les enfants de 13 à 16 ans

Temps hors du domicile - 13-16 ans

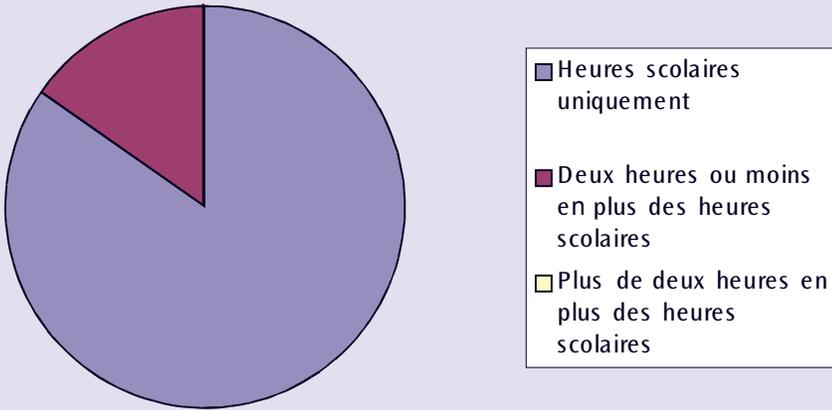
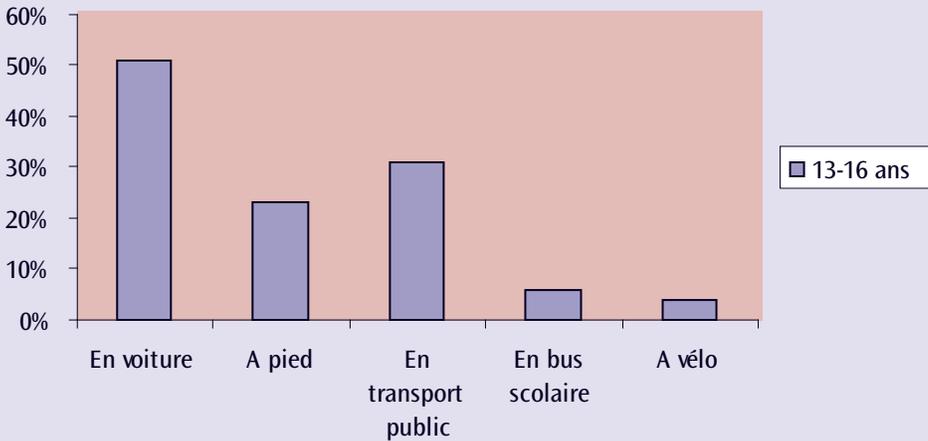


Figure 12. Le mode de transport pour aller à l'école des enfants de 13 à 16 ans

Ils vont à l'école - 13-16 ans



- ils y vont en voiture mais aussi en bus ;
- 1,2 rentrent chez eux à midi ;
- la distance moyenne à l'école est de 6,3 km.

Ils se sont, en moyenne, absents de l'école 3 jours au cours des trois mois qui précèdent l'enquête.



Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1. La population en 2004.....	5
Tableau 2. La population selon les groupes d'âge.....	6
Tableau 3. La population de moins de 30 ans.....	6
Tableau 4. La part des mineurs dans la population	8
Tableau 5. Nombre d'établissements scolaires en 2004-2005	9
Tableau 6. La population scolaire en 2004-2005.....	9
Tableau 7. Les bénéficiaires d'allocations et prêts d'étude	10
Tableau 8. Les services d'accueil de la petite enfance en 2004	11
Tableau 9. Les services d'accueil spécialisé en 2004.....	11
Tableau 10. Les emplois dans les milieux d'accueil subventionnés	12
Tableau 11. Les Centres de vacances en 2004	12
Tableau 12. Les écoles de devoirs en 2004.....	12
Tableau 13. Les consultations de l'ONE en 2004	13
Tableau 14. Le secteur SOS-Enfants en 2004	13
Tableau 15. Les bases légales des prises en charge en 2003	15
Tableau 16. Les organisations de jeunesse reconnues en 2004.....	16
Tableau 17. Les maisons et centres de jeunes reconnus en 2004	16
Tableau 18. Participation des jeunes aux activités sportives	17
Tableau 19. Les dépenses prévues en 2006.....	19
Figure 1. La population de moins de 30 ans	7
Figure 2. Les jeunes pris en charge par l'Aide à la Jeunesse selon l'âge	14
Figure 3. Le sommeil des enfants de 0 à 2 ans en 2002	21
Figure 4. Le sommeil des enfants de 3 à 6 ans en 2002	22
Figure 5. Le temps passé à l'école par les enfants de 3 à 6 ans	22
Figure 6. Le mode de transport pour aller à l'école des enfants de 3 à 6 ans	23
Figure 7. Le sommeil des enfants de 7 à 12 ans en 2002.....	23
Figure 8. Le temps passé à l'école par les enfants de 7 à 12 ans	24
Figure 9. Le mode de transport pour aller à l'école des enfants de 7 à 12 ans.....	24
Figure 10. Le sommeil des enfants de 13 à 16 ans	25
Figure 11. Le temps passé à l'école par les enfants de 13 à 16 ans.....	26
Figure 12. Le mode de transport pour aller à l'école des enfants de 13 à 16 ans	26



Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
Bld Léopold II, 44
1080 Bruxelles
Tél.: +32 (0)2 413 37 65
e-mail: observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be
Site: <http://www.oejaj.cfwb.be>